

... le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES » ET COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC »

Jean-Raymond HUGONET, Rapporteur spécial, Sénateur de l'Essonne

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoit au titre de la mission « Médias, livres et industries culturelles » **707,6 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 690,2 millions en crédits de paiement (CP)**. La fraction de taxe sur la valeur ajoutée accordée par le biais du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » devrait s'élever à **3,878 milliards d'euros**.

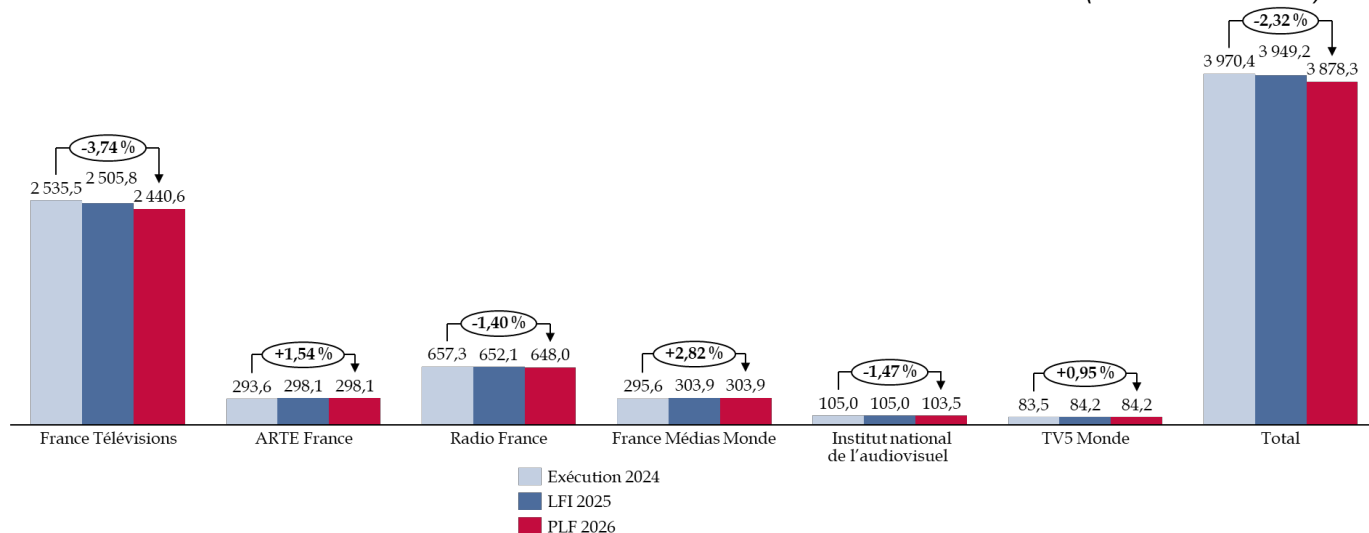
1. LA POURSUITE DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS D'AUDIOVISUEL PUBLIC AUX EFFORTS DE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le projet de loi de finances prévoit que les sociétés de l'audiovisuel public bénéficient en 2026 d'un montant de **3,878 milliards d'euros**, bénéficiant pour près des deux-tiers à France Télévisions et pour 17 % à Radio France. **Le montant prévu en 2026 serait inférieur d'1,8 % au montant accordé en 2025.**

La quasi-totalité de cette diminution serait supportée par France Télévisions, qui verrait ses crédits diminuer de 65 millions d'euros, soit une baisse de 2,6 %. Radio France ne verrait son montant diminuer que de 4 millions d'euros (-1,4 %), le reste des sociétés disposant d'un budget stable, à l'exception de l'INA (- 1,5 million d'euros, soit -1,5 %).

Évolution des dotations accordées aux sociétés de l'audiovisuel public entre 2024 et 2026

(en millions d'euros)



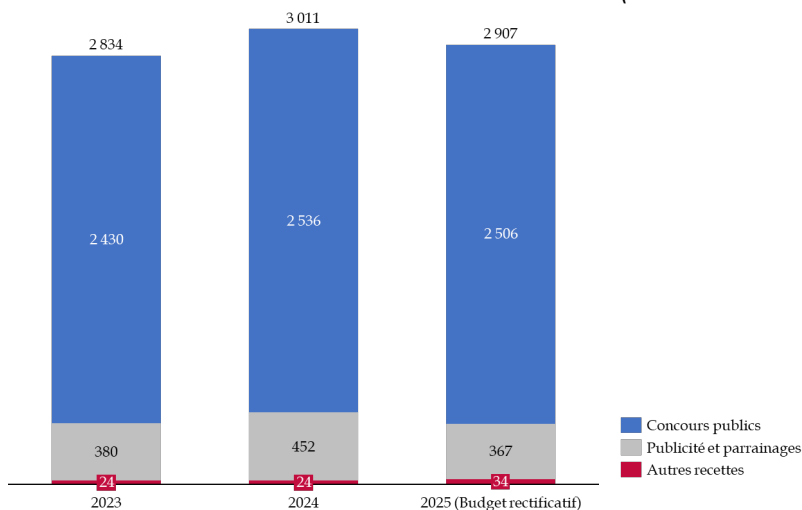
Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Le montant total accordé à l'audiovisuel public depuis dix ans est en relative augmentation. Il représente 158 millions d'euros de plus qu'en 2016, soit une hausse de 4,2 % sur la période 2016-2026. Les montants accordés aux sociétés d'audiovisuel public avaient diminué au cours des années précédant la crise sanitaire (-10 millions d'euros au total entre 2016 et 2019). Ils ont en revanche augmenté de 169 millions d'euros entre 2019 et 2026. **Toutefois, une fois rapportée à l'inflation, l'évolution observable depuis 2019 revient à des économies de près de 583 millions d'euros, soit une diminution en volume de 13 %.**

Les montants d'économies demandés aux différentes sociétés en 2026 s'appuient sur des hypothèses d'efforts pluriannuels qui doivent devenir le socle des contrats d'objectifs et de moyens en cours de renégociation. **Un effort de dépenses hors personnel d'au moins -1% à -2% est attendu pour toutes les sociétés d'audiovisuel public à compter de 2026.** Cet effort est cependant calculé par rapport à un tendanciel de leurs charges dont les sous-jacents demeurent inconnus, et non en termes de réduction immédiate des concours publics.

La situation particulièrement inquiétante de France Télévisions implique des efforts de maîtrise très rapides. Le déficit de France Télévisions en 2024 s'inscrit dans le cadre plus large d'une situation financière très dégradée, alors même que les concours financiers de l'État sont loin de s'être effondrés au cours des dernières années.

Évolution des recettes de France Télévisions
(en millions d'euros)



Source : commission des finances d'après le compte de résultat de France Télévisions

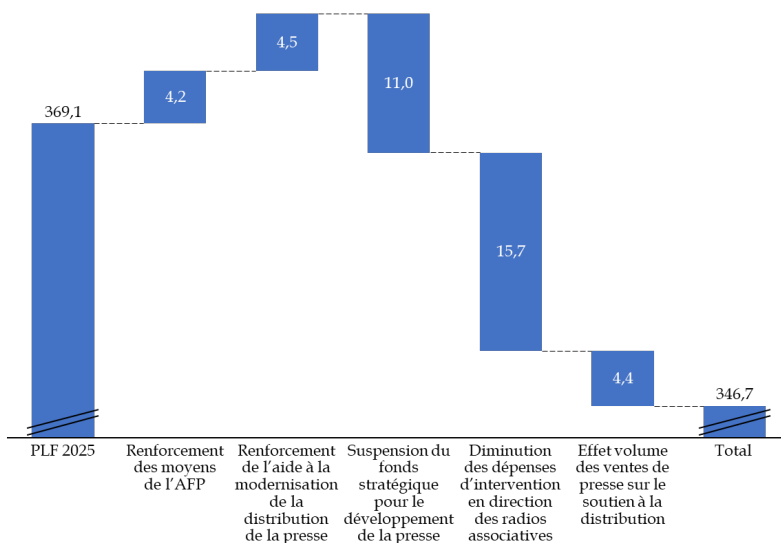
La Cour des comptes souligne le **caractère « indispensable et urgent » d'une réforme du cadre social de France Télévisions**. Le rapporteur spécial ne saurait trop se féliciter à cet égard de la dénonciation à l'été 2025 de l'accord collectif de France Télévisions, ouvrant la voie à sa future renégociation.

2. UNE DIMINUTION DES AIDES À LA PRESSE ET DU SOUTIEN AUX RADIOS LOCALES

Le montant total des aides à la presse écrite devrait atteindre 178,29 millions d'euros en 2026. Il est donc en diminution par rapport à l'année précédente (- 5,8 %). Il convient de noter que s'ajoutent aux dépenses budgétaires en faveur de la presse **65 millions d'euros de dépenses fiscales (dont 58 millions d'euros pour le seul taux de TVA « super réduit » sur la presse).**

Le montant total des aides à la presse proposé en PLF 2026 résulte de deux mouvements budgétaires contraires. D'une part, **les aides à la distribution augmentent de 4,5 millions d'euros par rapport à 2025.** D'autre part, le montant prévu pour le **fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP)**, destiné à accompagner les investissements du secteur dans sa transition économique, numérique et écologique est divisé par deux entre le niveau prévu en LFI 2025 et celui prévu en PLF 2026.

**Facteurs d'évolution des crédits du programme 180 « Presse et médias »
entre la LFI 2025 et le PLF 2026**
(en millions d'euros en CP)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les données budgétaires

Les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) devraient être quasiment divisés par deux en 2026, pour atteindre 19,5 millions d'euros. Les radios associatives sont des acteurs essentiels pour la vitalité des territoires. Il est regrettable que la situation budgétaire contraigne à réduire leurs marges de manœuvre. Le rapporteur spécial appelle donc le Gouvernement à revenir en gestion sur cette diminution, par redéploiement d'autres programmes et d'autres missions du périmètre du ministère de la culture.

3. UNE HAUSSE CONSTANTE DU BUDGET DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA QUI INTERROGE

Le CNC ne bénéficie d'aucun crédit budgétaire mais son budget annuel est abondé par quatre taxes affectées. Les ressources du CNC sont en constante progression : **entre 2015 et 2026, il devrait voir ses recettes augmenter de 25 %, soit 168 millions d'euros supplémentaires.**

Le produit des taxes perçues par le CNC en 2026 est estimé à 785 millions d'euros, soit une hausse de 28,5 millions d'euros (+3,8 %) par rapport à 2025. La croissance de ces taxes découle de la dynamique du secteur, en particulier l'audiovisuel et les plateformes de streaming vidéo, et non d'un relèvement des taux, inchangés depuis 2019.

L'ensemble des dépenses du CNC au titre du fonds de soutien devrait atteindre 810,3 millions d'euros en 2026, soit **15 millions d'euros de plus qu'en 2025 et 16,3 % de plus qu'en 2019.**

L'action du CNC est appuyée, au niveau fiscal, par des crédits d'impôts au rendement extrêmement dynamique. Le CNC assure la gestion de quatre dispositifs : le crédit d'impôt « cinéma » (CIC) ; le crédit d'impôt « audiovisuel » (CIA) ; le crédit d'impôt « international » (C2I) et enfin le crédit d'impôt « jeux vidéo ».

Évolution des différents crédits d'impôt entre 2016 et 2026
(en millions d'euros et en %)

	2016	2026	Variation 2016/2026
CIC	75	156	108,00%
CIA	70	263	275,71%
C2I	12	125	941,67%
SOFICA	22	35	59,09%

Source : commission des finances d'après les données du CNC

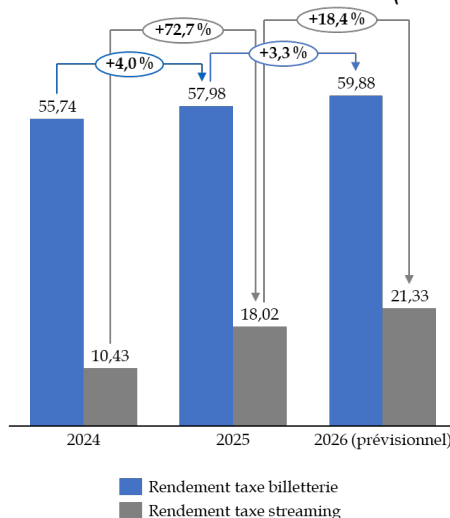
L'article 125 de la loi de finances pour 2025¹ a mis en place un prélèvement de 500 millions d'euros sur le fonds de roulement du CNC. Malgré cette ponction, celui-ci devrait tout de même s'élever à 470 millions d'euros fin 2025. **Un nouveau prélèvement devrait être mis en place en 2026 à hauteur de 50 millions d'euros supplémentaires.**

4. UN SOUTIEN BUDGÉTAIRE EN BAISSÉ AU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE, PLUS QUE COMPENSÉ PAR LA DYNAMIQUE FISCALE

La subvention pour charges de service public du Centre national de la musique (CNM) diminue légèrement (-4 millions d'euros) pour s'élever à **20 millions d'euros en 2026**. Le CNM dispose en retour de taxes affectées dont le rendement est très favorable.

Évolution du produit des taxes affectées au CNM

(en millions d'euros)



Source : commission des finances d'après le tome I des Voies et moyens

Le rendement de la **taxe sur les spectacles de variété**, corrélée aux recettes de spectacles musicaux, est extrêmement dynamique aux cours des dernières années. Le nombre de concerts et de billets vendus, toutes esthétiques de musique confondues ont ainsi augmenté de 4 % en 2024 par rapport à 2023, et **les recettes de billetterie de 17 %**. Le CNM bénéficie également de la taxe sur le *streaming* musical, qui devrait atteindre 20 millions d'euros en 2026. **Le relèvement du plafond de ces taxes prévu à l'article 36 du PLF pour 2026 devrait plus que largement compenser la diminution de la SCSP.**

Réunie le 29 octobre 2025, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission. Par ailleurs, la commission des finances a proposé l'adoption, sans modification, des crédits du compte de concours financiers "Avances à l'audiovisuel public".



Jean-Raymond HUGONET
Rapporteur spécial
Sénateur (Les Républicains)
de l'Essonne

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28

¹ Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.